



1, rue Carbonnar
38100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03.29.52.65.56
Mail : contact@ca-saintdie.fr

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 août 2025

Monsieur Claude GEORGE
Président de la Communauté d'Agglomération,
Maire de Saint-Remy

À

Madame la Directrice d'école,
Monsieur le Directeur d'école,

Objet : Dispositif Caravelle d'aide à la mobilité

Nos références : 2025/08/25/CG/SP

Madame, Monsieur,

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges porte une ambition auprès des habitants de son territoire pour leur accès à l'art et à la culture.

La dynamique qu'insuffle depuis cinq années le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) sur tout le territoire, et dont nombre d'élèves bénéficient grâce à l'engagement des enseignants, démontre cet intérêt marqué pour une éducation à l'art et par l'art.

Convaincus de l'importance pour les élèves de la découverte des différents sites culturels présents sur toute notre agglomération mais conscient des coûts importants de transport venant souvent contraindre voire freiner ces déplacements néanmoins nécessaires, les élus de la communauté d'agglomération s'engagent dans une aide à la mobilité prenant ancrage dans le dispositif appelé Caravelle. La convention pour ce dispositif a été signée le 8 avril 2025 aux côtés de l'État, de la Région Grand Est, du Conseil départemental des Vosges et de la SAS Pass Culture.

Cette aide est accessible à toutes les écoles, publiques et privées, installées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Elle prévoit la prise en charge à 100 % d'un transport par classe par an vers un site culturel de l'agglomération ou, pour les classes de cycle 3 uniquement, une aide plafonnée à 300 € TTC pour un transport par an vers un site culturel hors agglomération au choix, quel que soit le nombre de classes transportées.

Notre territoire est doté de richesses patrimoniales et artistiques importantes. Il est essentiel que la jeunesse la connaisse et s'y appuie pour favoriser son épanouissement et son émancipation. Vous trouverez attachés à ce courrier les différents documents permettant aux écoles de bénéficier de cette aide qui sera accessible pour des transports programmés à partir de début novembre.

L'équipe du CTEAC est en charge de l'accompagnement dans l'emploi de cette aide. N'hésitez pas à la solliciter pour tout besoin.

Le Président,

Claude GEORGE

La Vice-Présidente,

Claude KIENER

La Vice-Présidente,

Caroline PRIVAT-MATTIONI